



COMMISSION REVISION DES TEXTES PROCES-VERBAL

REUNION PAR E-MAIL du 03 SEPTEMBRE 2020

Référent : M. CHASLE Pierre.

Présents : MM. BUREAU Jean-Jack, COUTANT Nicolas, HODEMON Thomas., TERCIER Pierre.

Secrétaire de séance : M. Fabrice DURAND (Directeur Administratif).

Début de la réunion : 11h00.

1- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES MASCULINS

La Commission Jeunes et Technique a demandé des modifications d'amélioration auprès de la Commission départementale Révision des Textes dans les textes suivants :

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 poules composées de 8 équipes maximum.• Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau « Régional »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en championnat régional.	<p style="text-align: center;">REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U12 à 8 DISTRICT</p> <p>Article 1 - ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS</p> <p>1.1 1^{ère} phase (brassage)</p> <ul style="list-style-type: none">• 2 poules composées de 8 équipes maximum.• Ces équipes se rencontrent en matchs aller-simple. <p>1.2 - Deuxième Phase (Championnat par niveau)</p> <ul style="list-style-type: none">• Niveau « Régional »<ul style="list-style-type: none">○ A L'issue de la phase de brassage, candidatures possibles auprès de la Ligue du Centre Val de Loire pour évoluer en critérium régional.

- **Niveau « Elite Départemental»**
 - A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- **Niveau « Espoirs Départemental»**
 - ⊖ A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement
 - Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)

1.3 - Conditions d'accès

- Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District
- Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 Arbitres assistants par les joueurs

Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils

- **Niveau « Elite Départemental»**
 - A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 6 équipes selon le classement.
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.
- **Niveau « Espoirs Départemental»**
 - A L'issue de la phase de brassage, la commission sportive reconstitue une poule de 8 à 10 équipes maximum selon le classement.
 - Ces équipes se rencontrent en matchs allers simples (si nombre d'équipes = ou > 8)
- **Au niveau départemental, le Bureau du Département du JT se réserve le droit de proposer une autre organisation en 2^{ème} phase en fonction du nombre d'équipes inscrites.**

1.3 - Conditions d'accès

- Retourner la fiche de volontariat dans les délais fixés par le District
- Etre inscrit sur FOOTCLUBS dans les délais prévus par le District.

1.4 - Choix des clubs

Etude des fiches de volontariat par le Bureau du Département JT du District

Article 2 –SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2 Arbitres assistants par les joueurs

Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils

seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrits sur la FMI.
Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il est fait application des R.G. du District.

Article 3 - JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Les jours et horaires des matchs U12 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - Deux poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matchs allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « Compétition »**
 - A L'issue de la phase de brassage Elite, la commission sportive reconstitue des poules de 6 équipes, pouvant intégrer des équipes du brassage Masse 1.
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrits sur la FMI.
Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.

Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il est fait application des R.G. du District.

Article 3 - JOURS ET HORAIRES DES MATCHS

Les jours et horaires des matchs U12 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U13 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 - Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 3 niveaux :

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur fiche de candidature de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
 - Deux poules de 8 équipes seront créées pour le brassage Elite.
- **Brassage Masse 1**
 - Engagement libre de la part des clubs (Une équipe par club au maximum).
- **Brassage Masse 2**
 - Engagement libre de la part des clubs
 - Matchs allers simples ; poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième Phase (Championnats par niveau)

- **Championnat « Compétition »**
 - A L'issue de la phase de brassage Elite, la commission sportive reconstitue des poules de 6 équipes, pouvant intégrer des équipes du brassage Masse 1.
 - Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

- **Championnat « Evolution 1 et Evolution 2 »**

- A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique :

Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.
- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n'y aura pas d'arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2.7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l'inégalité quantitative du nombre d'équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu'un seul brassage

- **Championnat « Evolution 1 et Evolution 2 »**

- A l'issue de la phase de brassage Masse 1 et 2, la Commission Sportive reconstitue des poules de 6 équipes composées d'équipes classées selon leur position au classement, et en respectant une certaine unité géographique :

- Ces équipes se rencontrent en matchs aller-retour.

1.3 - Arbitres assistants par les joueurs

- Sur chaque match officiel, chaque club désigne deux à quatre juges arbitres assistants qui officieront chacun un quart de match ou une mi-temps. Ils seront sous l'autorité de l'arbitre et ne seront pas inscrit sur la FMI.
- Seul un dirigeant ou un joueur de plus de 15 ans doit être inscrit comme « arbitre assistant 1 ou 2 » sur la FMI.
- Tous les joueurs des effectifs U13 des clubs doivent officier à tour de rôle sur les matchs de compétition officielle au cours de la saison. Si une équipe se présente à moins de 10 joueurs, il n'y aura pas d'arbitre assistant U13.

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U13, U12, U11 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 30 min
Ballon	Taille n°4

2.1 - Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

2.2.7 : Dispositions particulières

Le Bureau du Département « Jeunes et Technique » se réserve le droit, en fonction de l'inégalité quantitative du nombre d'équipes inscrites en Masse 1 et Masse 2 de ne constituer qu'un seul brassage

Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en une ou deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min

Masse.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- Brassage Elite
 - ⊖ Accessions possibles en U13 R2 sur volontariat des clubs.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U13 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT U15 à 8 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

Le District organise le championnat U15 à 8 en une ou deux phases :

- un brassage
- une phase de championnat propre

La composition des poules de Brassage et la formule proposée sont définies selon le nombre d'équipes engagées.

Des poules de niveau en deuxième phase en matchs aller-retour seront définies en fonction des résultats de la première phase de brassage (les modalités de répartition des équipes seront définies par la Commission Sportive en association avec le Bureau du Département Jeunes et Technique en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées).

Article 2 : SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	8 x 8
Aire de jeu	Demi-Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min

Ballon	Taille n°5
Dégagements gardien de but	Libres
Nombre de remplaçants	3
Nombre minimum de joueurs au début	6

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 8 pour U12-U13.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U15 à 11 au sens de l'article 166 des R.G. de la FFF.

2.3 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- **Matches allers simples**
- **Brassage Elite**
 - 2 poules de 8 équipes. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).
- **Brassage Masse**

Ballon	Taille n°5
Dégagements gardien de but	Libres
Nombre de remplaçants	3
Nombre minimum de joueurs au début	6

2.1 Ce championnat est régi par les lois du jeu du Football à 8 pour U12-U13.

2.2 Une équipe engagée par un club dans ce championnat est considérée comme une équipe inférieure d'une équipe engagée par ce même club dans le championnat U15 à 11 au sens de l'article 166 des R.G. de la FFF.

2.3 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS U15 à 11 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS

1.1 Première Phase (Brassage)

Il est organisé en 2 niveaux :

- **Matches allers simples**
- **Brassage Elite**
 - 2 poules de 8 équipes. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).
- **Brassage Masse**

- Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers -retour**
- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (2ème, 3ème et 4ème de chaque poule).
- **Deuxième division**
 - Trois poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5ème, 6ème, 7ème et 8ème de chaque poule de brassage Elite ainsi que 10 équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).
- **Troisième division**
 - Y poules de 6 équipes composées du reste des équipes non retenues en 1^{ère} et 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

- Engagement libre de la part des clubs. X poules de 8 équipes maximum.

1.2 Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers -retour**
- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (2ème, 3ème et 4ème de chaque poule).
- **Deuxième division**
 - Trois poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5ème, 6ème, 7ème et 8ème de chaque poule de brassage Elite ainsi que 10 équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités définies par la commission sportive et par le bureau du Département « Jeunes et Technique » quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).
- **Troisième division**
 - Y poules de 6 équipes composées du reste des équipes non retenues en 1^{ère} et 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U15, U14, U13 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 40 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**
 - 2 accessions prévues en U15 R2 (1er de chaque poule).
- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.
Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U17 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT

1.1 Première Phase (Brassage)

- 1 seul niveau
 - 2 poules de 8 équipes. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).
 - Matches allers simples.

1.2 Article 2 : Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en matchs aller-retour en fonction des résultats de la première phase de brassage (1^{er}, 2^{ème}, et

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

- **Première Phase (Brassage)**
 - 2 accessions prévues en U15 R2 (1er de chaque poule).
- **Deuxième Phase – Première division**
 - Il n'y a pas d'accession prévue au terme de la saison au niveau régional.

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U15 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.
Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U17 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION ET DEROULEMENT

1.1 Première Phase (Brassage)

- 1 seul niveau
 - 2 à 3 poules de 8 équipes **maximum**. Engagement sur Foot Club, accompagné d'une fiche de candidature (une seule équipe par club).
 - Matches allers simples.

1.2 Article 2 : Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en matchs aller-retour en fonction des résultats de la première phase de brassage (1^{er}, 2^{ème}, et

3^{ème} de chaque poule). Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

- **Deuxième division**
 - Une poule de 10 équipes en matchs aller-simple en fonction des résultats de la première phase de brassage (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de brassage.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, U15 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

3.1 Deuxième phase

- **Première division**
 - Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

Article 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U17 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

3^{ème} de chaque poule). Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

- **Deuxième division**
 - **Une ou 2 poules de 6 à 10 équipes en matchs aller-simple ou aller-retour** en fonction des résultats de la première phase de brassage (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} de chaque poule de brassage.

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS

Licenciés	U17, U16, U15 (3 maxi)
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – ACCESSIONS ET DESCENTES

3.1 Deuxième phase

- **Première division**
 - Le vainqueur du Championnat accèdera au championnat U18 R2 la saison suivante.

Article 4 – HORAIRE DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U17 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère} et 2^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club). 2 poules de 8 équipes.
- **Brassage Masse**
 - Engagement libre de la part des clubs.
- **Matches allers simples**
 - Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**
- **Championnat bi-départemental**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, 1^{er} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 2^{ème} départagé au coefficient sportif et 3 clubs du Loir et Cher)
- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite 2^{ème} n'accédant pas au championnat bi-départemental, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 5^{ème} du brassage Elite départagé au coefficient sportif).
- **Deuxième division**
 - Deux poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5^{ème} du brassage

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère} et 2^{ème} division se verront remettre une coupe.

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS - U18 DISTRICT

Article 1 : ORGANISATION DES CHAMPIONNATS

Il est organisé en 2 niveaux

1.1 Première Phase (Brassage)

- **Brassage Elite**
 - Engagement sur candidature de la part des clubs (une seule équipe par club). 2 poules de 8 équipes **maximum**.
- **Brassage Masse**
 - Engagement libre de la part des clubs.
- **Matches allers simples**
 - Poules de 8 équipes maximum.

1.2 - Deuxième phase (championnats par niveau)

- **Matches allers retour**
- **Championnat bi-départemental**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite (3 clubs de l'Indre et Loire, 1^{er} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 2^{ème} départagé au coefficient sportif et 3 clubs du Loir et Cher)
- **Première division**
 - Une poule de 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite 2^{ème} n'accédant pas au championnat bi-départemental, 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule de brassage Elite et meilleur 5^{ème} du brassage Elite départagé au coefficient sportif).
- **Deuxième division**
 - **X** poules 6 équipes en fonction des résultats de la première phase de brassage Elite et Masse (5^{ème} du brassage Elite non

Elite non retenu en 1^{ère} division, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} du brassage Elite , ainsi que 5 équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités décidées par la commission sportive et par le Bureau du Département « Jeunes et Technique » en début de saison quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).

- **Troisième division**

- Y poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites.
-

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

retenu en 1^{ère} division, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} du brassage Elite , ainsi que **les** équipes du brassage Masse déterminées selon les modalités décidées par la commission sportive et par le Bureau du Département « Jeunes et Technique » en début de saison quand le nombre de poules de brassage Masse sera connu).

- ~~**Troisième division**~~

- ~~Y poules de 6 équipes maximum composées du reste des équipes non retenues en 2^{ème} division et des équipes nouvellement inscrites. — A SUPPRIMER~~

Article 2 – SPECIFICITES DES CHAMPIONNATS : Spécificités des championnats

Licenciés	U18, U17, U16 – Aucun U19
Pratique	11 x 11
Aire de jeu	Terrain foot à 11
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5

2.1 Encadrement

Une équipe est obligatoirement accompagnée et encadrée par un dirigeant licencié et non suspendu. Son nom doit figurer sur la feuille de match.

Article 3 – Réserve

Article 4 – HORAIRES DES RENCONTRES

Les jours et horaires des matches U18 sont établis en début de saison (ou au début des phases) par les commissions compétentes qui tiendront compte des propositions des clubs relatives à l'occupation de leurs terrains.

Les rencontres se déroulent généralement le samedi.

Article 5 – RECOMPENSES

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

A l'issue de la saison, les clubs terminant premiers de leur poule 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} division se verront remettre une coupe.

Origine : Commission J.T. Préformation

Motivations : Supprimer la D3 en 2^{ème} phase.

Avis de la C.D.R.T. : Donner davantage de latitude à la Commission Sportive d'organiser les championnats en termes de poules et de nombre de d'équipes. Le nombre d'équipes engagées peut varier de manière importante. Un règlement trop précis peut-être difficile à appliquer.

2- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX FEMININS SENIORS

La Commission Féminine a demandé des modifications d'amélioration auprès de la Commission départementale Révision des Textes dans les textes suivants :

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>
<p style="text-align: center;">REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8</p> <p>Article 1 : ORGANISATION</p> <p>Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.</p> <p>Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.</p> <p>Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.</p> <p>Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT</p>	<p style="text-align: center;">REGLEMENT SPECIFIQUE CHAMPIONNAT SENIOR FEMININ à 8</p> <p>Article 1 : ORGANISATION</p> <p>Ce championnat est ouvert à tous les clubs du District d'Indre et Loire. Le droit d'engagement, fixé chaque saison par le Comité de Direction, sera prélevé sur le compte du club. Les engagements seront effectués via Footclubs avant une date limite fixée chaque année par la Commission Sportive et portée à la connaissance des clubs. L'organisation et l'administration sont confiées à la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine.</p> <p>Ce Championnat est régi par les lois du Foot à 8.</p> <p>Les dates seront fixées par la Commission Sportive. Tout changement doit être effectué via Footclubs. Si aucun accord n'est trouvé entre les deux clubs, cette dernière fixera la rencontre.</p> <p>Article 2 : SPECIFICITES DU CHAMPIONNAT</p>

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12.

Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.

Licenciées	SF, U19F, U18F U17F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.) U16F (3 maxi) (sous conditions de l'article 73 des R.G.)
Pratique / Effectif	8 x 8 + 3 remplaçantes
Aire de jeu	Demi-terrain foot à 11 Surface réparation de 26 mètres x 13 mètres
Temps de jeu	2 x 45 min
Ballon	Taille n°5
Hors jeu	Ligne médiane
Relance du GB	Dégagement de volée ou ½ volée strictement interdit

Article 3 : DEROULEMENT DES EPEUVES

~~Le championnat Senior Féminin à 8 se déroule en poule unique par matchs aller/retour si moins de 12 équipes engagées ou en deux poules division 1 et de division 2 par matchs aller/retour si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12. Toute équipe au sein d'un même club évoluant dans un championnat à 11 est considérée comme équipe supérieure de la catégorie.~~

Phase 1 : brassage (5 dates au calendrier)

X poules de 5/6 équipes en matchs simples

1 équipe de l'ex-Départemental 1 par poule (excepté 1 poule où 2 équipes de D1)

A l'issue de la 1^{ère} phase de brassage :

- les premières équipes de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Elite Départementale ».
- Les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Promotion départementale »
- Les 5^{ème}, 6^{ème} (ou plus) de chaque poule pour constituer un championnat 2^{ème} phase « Avenir Départemental »

Phase 2 : Championnat de niveau (7 dates au calendrier)

3 championnats de niveau – 8 équipes par championnat – matchs simples

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

Article 4 : ACCESSIONS ET DESCENTES

4.1 : poule unique

A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts

4. 2 : poule Division 1 et Division 2

Montées :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux premières places de la Division 2 montent en Division 1 la saison suivante.
- A l'issue de la saison, la première équipe de la Division 1 peut accéder au championnat Interdistricts. Si refus, possibilité de proposer à la deuxième équipe.

Descentes :

- A l'issue de la saison, les équipes classées aux deux dernières places de la Division 1 descendent en Division 2 la saison suivante.
- Les équipes descendant du championnat Interdistricts sont automatiquement intégrées en Division 1 de District. Ces descentes pourront entraîner des descentes supplémentaires en Division 2 en fonction du nombre d'équipes s'engageant la saison suivante.

Toute nouvelle équipe sera automatiquement engagée en Division 2 si création de deux poules.

Néanmoins, la Commission Sportive en lien avec la Commission Féminine est autorisée à changer les modalités définies ci-dessus en fonction du nombre d'équipes engagées et dans l'intérêt du développement du football féminin.

Article 5 : HORAIRES DES RENCONTRES

Les rencontres se dérouleront le dimanche matin à 10h00. Lors de l'engagement des équipes d'un club disposant d'un terrain et d'un éclairage homologués pourront jouer le samedi soir à 20h00.

<p>Article 6 – Réserve</p> <p>Article 7 – Réserve</p> <p>Article 8 – Réserve</p> <p>Article 9 – RECOMPENSES</p> <p>Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division</p> <p>Article 10</p> <p>Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive.</p>	<p>Article 6 – Réserve</p> <p>Article 7 – Réserve</p> <p>Article 8 – Réserve</p> <p>Article 9 – RECOMPENSES</p> <p>Le titre et une coupe de championne départementale est attribué aux équipes qui terminent premières à l'issue des matches aller-retour, dans chaque division ou de la poule unique. Une coupe sera remise à l'issue de la saison aux championnes de 1^{ère} et 2^{ème} Division</p> <p>Article 10</p> <p>Les cas non prévus au présent Règlement sont solutionnés souverainement par la Commission Départementale Sportive</p>
---	--

Origine : Commission J.T. Féminines.

Motivations : Réagir face au non engagement en D1 féminine.

Avis de la C.D.R.T. : Donner davantage de latitude à la Commission Sportive d'organiser les championnats en termes de poules et de nombre de d'équipes. Le nombre d'équipes engagées peut varier de manière importante. Un règlement trop précis peut-être difficile à appliquer.

Avis de la Commission Féminines : A l'issue de la saison 2020-21, si un nombre suffisant de clubs (8 minimum) souhaitent évoluer en départementale 1 (ou appellation élite) la saison prochaine (sur volontariat), nous représenterons le format championnat à + niveau de la saison 2019-2020. Dans la condition d'un nombre maximum de 5 clubs volontaires pour évoluer en Départementale 1, nous repartirons sur un format championnat en 2 phases (brassage masse – championnat de niveau).

3- PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS DE LA COUPE DEPARTEMENTALE FEMININES SENIORS

La Commission Féminine a demandé des modifications d'amélioration auprès de la Commission départementale Révision des Textes dans les textes suivants :

<i>Textes actuels</i>	<i>Textes modifiés</i>

**REGLEMENT DE LA COUPE
SENIORS FEMININES CHRISTINE CORNET
ET COUPE CONSOLANTE**

Article 1 :

Le District organise une coupe réservée aux équipes féminines à 8 intitulée "Coupe féminines –Challenge Christine CORNET". Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

L'organisation est confiée à la Commission Sportive en lien avec la Commission féminine du District d'Indre et Loire.

Peuvent s'engager toutes les équipes (1 seule équipe par club) disputant les championnats départementaux du District d'Indre et Loire de Football.

Une Coupe Consolante Féminine est organisée en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Elle est réservée aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe Féminine Christine Cornet.

Le forfait en Coupe Christine Cornet entraîne le forfait automatique en Coupe Consolante.

Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 :

La coupe se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :

1. des tours éliminatoires dans lesquelles les clubs à exempter en fonction du déroulement de l'épreuve sont désignés par la Commission ;
2. la compétition propre comprenant les 1/4, 1/2 et la finale.

Les équipes disputant le championnat départemental féminin du District d'Indre et Loire, engagées dans la Coupe du Centre féminines et éliminées, intègrent la Coupe féminines Christine Cornet les ¼ de finale au plus tard.

Tout club qui participe à une coupe nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

**REGLEMENT DE LA COUPE
SENIORS FEMININES CHRISTINE CORNET
ET COUPE CONSOLANTE**

Article 1 :

Le District organise une coupe réservée aux équipes féminines à 8 intitulée "Coupe féminines –Challenge Christine CORNET". Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

L'organisation est confiée à la Commission Sportive en lien avec la Commission féminine du District d'Indre et Loire.

Peuvent s'engager toutes les équipes (1 seule équipe par club) disputant les championnats départementaux du District d'Indre et Loire de Football.

Une Coupe Consolante Féminine est organisée en fonction du nombre d'équipes et selon les modalités définies par la Commission Sportive.

Cette coupe est dotée d'un objet d'art qui sera remis à l'équipe gagnante à l'issue de la finale.

Elle est réservée aux équipes éliminées au 1er tour de la Coupe Féminine Christine Cornet.

Le forfait en Coupe Christine Cornet entraîne le forfait automatique en Coupe Consolante.

Le droit d'engagement sera fixé chaque saison par le Comité de Direction du District.

SYSTEME DE L'EPREUVE

Article 2 :

La coupe se dispute par élimination directe dans les conditions suivantes :

1. **une phase de groupes au premier tour : poules de 3 équipes. Matches en aller simple. Les deux premières au classement de chaque poule seront qualifiées pour la compétition propre.**
2. **la compétition propre comprenant les tours éliminatoires éventuels, 1/4, 1/2 et la finale.**

Les équipes disputant le championnat départemental féminin du District d'Indre et Loire, engagées dans la Coupe du Centre féminines et éliminées, intègrent la Coupe féminines Christine Cornet les ¼ de finale au plus tard.

Tout club qui participe à une coupe nationale ou régionale le même jour doit faire participer une autre équipe réserve si elle existe.

PROCESSUS DE DEROULEMENT DE LA COUPE

Article 3 :

a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.
L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matches de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort.

Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements des championnats s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel du Comité Directeur du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Article 7 :

- les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,
- la Commission pourra décider de la nomination d'arbitres assistants officiels.

DELEGUES

a) La Commission Sportive établira le calendrier des épreuves en tenant compte du nombre d'engagés et s'inspirant du système adopté.
L'ordre des rencontres sera établi par la Commission et publié 5 jours à l'avance, sauf cas de force majeure.

b) Tout licencié peut assister au tirage au sort des matches

c) Dans l'hypothèse où le calendrier du championnat serait perturbé pour diverses raisons, la Commission se réserve le droit, avec l'accord du Comité Directeur du District, de donner la priorité à cette Coupe.

La Commission se réserve le droit de fixer des matches de coupe en semaine, exceptionnellement.

Article 4 :

a) Tous les tours de coupe (sauf la finale) feront l'objet d'un tirage au sort.

Les matches se dérouleront sur le terrain du club premier tiré.

Ensuite, pendant les tours éliminatoires, autant que faire se peut, la Commission s'efforcera pour chaque club restant en compétition, d'alterner réception et déplacement. Si les deux clubs tirés ont reçu ou se sont déplacés, le match sera joué suivant le tirage au sort (terrain du premier nommé).

b) En cas d'impraticabilité du ou des terrains du club recevant, la Commission sportive se réserve le droit d'inverser le lieu de la rencontre.

Article 5 : Egalité à la fin du temps réglementaire

En cas de résultat nul, il sera procédé à l'épreuve des tirs au but pour départager les équipes, selon les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F.

Article 6 : Conditions de qualification et de restriction de participation.

Les Règlements des championnats s'appliquent.

Pour tout litige (sauf disciplinaire) pouvant survenir, les clubs ont la possibilité de faire appel de ces décisions, devant le Bureau d'appel du Comité Directeur du District qui jugera en dernier ressort.

ARBITRES ET ARBITRES ASSISTANTS

Article 7 :

- les arbitres des rencontres seront désignés par la Commission des Arbitres du District d'Indre et Loire,
- la Commission pourra décider de la nomination d'arbitres assistants officiels.

DELEGUES

Article 8 :

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel, sous peine d'amende.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite sur le terrain à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au stade, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Le club recevant assume les frais d'arbitrage et d'organisation du match.

Le club visiteur assume ses frais de déplacement.

Si recette il y a, elle reste acquise au club recevant.

Si la rencontre a lieu sur un terrain neutre, les frais d'arbitrage et d'organisation seront partagés entre les deux clubs.

COULEURS DES MAILLOTS**Article 10 :**

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueuses participant à la compétition parrainée sont obligées de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s).

A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité Directeur.

CAS NON PREVUS**Article 11 :**

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive.

Article 8 :

La Commission pourra, si elle le juge utile, demander la désignation à chaque match d'un délégué, qui aura pour mission de représenter le District auprès des capitaines d'équipes, des joueurs, entraîneurs et dirigeants de clubs. En plus, un délégué licencié dans le club recevant est obligatoire pour assister le délégué officiel, sous peine d'amende.

A défaut de délégué officiel, les fonctions doivent être assurées par un dirigeant du club recevant.

En cas d'incidents sur le terrain, ou pour toute autre cause qu'il jugera utile, le Délégué devra faire un rapport et l'adresser au secrétariat du District.

Les cartes officielles de la Fédération, de la Ligue du Centre et des Districts, les cartes de presse autorisées et les invitations délivrées par le District donnent droit d'entrée gratuite sur le terrain à l'occasion d'un match de coupe.

Seuls les dirigeants et les joueurs licenciés des deux clubs en présence auront accès gratuit au stade, sur présentation de leur licence validée pour la saison en cours.

Article 9 : Frais d'organisation des matchs

Le club recevant assume les frais d'arbitrage et d'organisation du match.

Le club visiteur assume ses frais de déplacement.

Si recette il y a, elle reste acquise au club recevant.

Si la rencontre a lieu sur un terrain neutre, les frais d'arbitrage et d'organisation seront partagés entre les deux clubs.

COULEURS DES MAILLOTS**Article 10 :**

L'article 10 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts s'applique à cette épreuve.

Dans le cas d'un ou plusieurs accords de parrainage entre le District et un ou des partenaires, les joueuses participant à la compétition parrainée sont obligées de porter l'équipement comportant au moins le logo du ou des partenaires (s).

A défaut, les clubs défaillants se verront appliquer une amende décidée par le Comité Directeur.

CAS NON PREVUS**Article 11 :**

Les cas non prévus au présent Règlement seront réglés par la Commission Sportive.

--	--

Origine : Commission J.T. Féminines

Motivations : Redonner des matchs supplémentaires aux Seniors féminines.

Avis de la C.D.R.T.: La Commission confirme les préconisations de la Commission J.T. Féminines

Pierre CHASLES
Référént de la Commission